PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE
FONDÉE EN 1877

# Bulletin mensuel d'information

## Municipalité de la Paroisse
# Sainte–Marie-Madeleine

## Conseil municipal

| | |
|---|---|
| **Gilles Carpentier……** | **maire** |
| **Ginette Gauvin…….** | **siège # *1*** |
| **René Poirier…….** | **siège # *2*** |
| **Bernard Cayer…….** | **siège # *3*** |
| **Jean-Guy Chassé……** | **siège # *4*** |
| **Pascal Daigneault…….** | **siège # *5*** |
| **René-Carl Martin……** | **siège # *6*** |

**Prochaine séance régulière du conseil :**
**le jeudi 5 avril 2018 à 19 h 30**
**Église Évangélique Baptiste**
405, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine

Nos bureaux seront fermés
Pour la Fête de Pâques
Vendredi le 30 mars
Lundi le 2 avril
Nous serons de retour
Mardi le 3 avril à 8 h 30

*Les membres du conseil municipal*
*Ainsi que la Direction*
*Vous souhaitent*

**Volume 3** **MARS 2018**

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

À tous les intéressés, la soussignée, directrice générale de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

En effet, lors de la séance du 5 avril 2018, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure # DM-2018-02 :

1. Demande de dérogation mineure présentée par Claudette Laperrière 3496 Place des Lilas lot 2 366 380.

   L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise le positionnement existant de la maison et des 2 remises.

La situation projetée ne respecte pas le règlement de zonage 09-370, quant aux aspects suivants :

1. La maison existante a une marge avant de 5,38m, la norme exige une marge avant minimale de 6m. La dérogation est de 0,62m.
2. La remise située le long de la limite Nord-Ouest est située à 0,36m de la limite de propriété arrière, la norme exige 1,00m. La dérogation est de 0,64m.
3. La remise située le long de la limite Nord-Ouest est à une distance de 2,29m de la maison, la norme exige 3,00m. La dérogation est de 0,64m.
4. La remise située le long de la limite Nord-Est est à une distance de 0,59m de la maison, la norme exige 3,00m. La dérogation est de 0,64m.
5. La distance entre les 2 remises est de 0,82m, la norme exige 2,00m. La dérogation est de 1,18m.

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au 405, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine à la date précédemment mentionnée.

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

À tous les intéressés, la soussignée, directrice générale de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

En effet, lors de la séance du 5 avril 2018, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure # DM-2018-03 :

1. Demande de dérogation mineure présentée par Linda Lebeau 450 rue Pierre lot 2 367 995.

   L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la hauteur d'une clôture projetée.

La situation projetée ne respecte pas le règlement de zonage 09-370, article 10.3.5, quant à l'aspect suivant :

- La hauteur de la clôture sera de 1,52m au lieu du maximum de 1m prescrit. La dérogation sera de 0,52m.

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au 405, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine à la date précédemment mentionnée.

La séance débutera à 19 h 30.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, le 13 mars 2018.

*Lucie Paquette*
Directrice générale

# CHANGEMENT D'HORAIRE POUR LE DÉPARTEMENT D'URBANISME

**Veuillez prendre note que l'horaire de l'inspecteur en bâtiment sera modifié pour une période indéterminée. A compter de la semaine du 1er avril 2018, notre inspecteur sera disponible à notre bureau : Le mercredi de 8h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8h 30 à 12 h**

**VOIR DÉTAILS SUR LA PAGE CALENDRIER AU VERSO DU BULLETIN**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 19 h 30 LE JEUDI 1ER FÉVRIER 2018 AU LIEU DÉSIGNÉ PAR RÉSOLUTION, 405 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.**

Étaient présents messieurs les conseillers Bernard Cayer, Jean-Guy Chassé, Pascal Daigneault et René-Carl Martin.

Madame la conseillère Ginette Gauvin et monsieur le conseiller René Poirier étaient absents.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Madame Lucie Paquette, directrice générale, était également présente.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Séance ordinaire du 15 janvier 2018
4. Approbation du procès-verbal – Séance extraordinaire du 22 janvier 2018
5. Adoption du rapport des correspondances
6. Période de questions

### 7. Législation

7.1 Avis de motion – Règlement 18-481 modifiant le règlement de zonage 09-370 afin d'autoriser les poulaillers et les parquets extérieurs à l'intérieur des milieux urbains

7.2 Règlement 18-481 modifiant le règlement de zonage 09-370 afin d'autoriser les poulaillers et les parquets extérieurs à l'intérieur des milieux urbains – *Premier projet*

### 8. Administration générale

8.1 Dépôt - Rapport budgétaire au 29 janvier 2018

8.2 Associations, abonnements et contrats de services 2018

8.3 Approbation des comptes à payer

8.4 Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

### 9. Sécurité publique

9.1 Dépôt – Procès-verbal Comité intermunicipal-protection contre l'incendie du 23 janvier

9.2 Charge fiscale imposée pour le financement de la Sûreté du Québec

9.3 Salaire des officiers pour la prime de garde externe

### 10. Transport

10.1 Tour de la montagne Desjardins 2018

10.2 Balayage des chaussées – Demande de soumission

### 11. Hygiène du milieu

11.1 Entente intermunicipale de fourniture de service d'aqueduc en cas d'urgence – Signature

11.2 Réseau environnement - Salon des technologies environnementales du Québec 13 et 14 mars 2018

11.3 Entretien annuel du réseau d'égout – Réduction du volume de boues

11.4 Dépôt – Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable

### 12. Santé et Bien-être

Aucune

### 13. Aménagement et Urbanisme

13.1 Dépôt - Rapport des permis et certificats Janvier 2018

13.2 Dépôt - Procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 29 janvier 2018

13.3 Dérogation mineure Joël Guillet – 625, rue Jarry

### 14. Loisirs et culture

14.1 Dépôt - Procès-verbal Comité des loisirs du 16 janvier 2018

14.2 Entente de travail coordonnateur au service des loisirs - Signature

14.3 Hockey balle – Signature du contrat de location du gymnase

14.4 Cours de karaté Hiver 2018 – Signature de l'entente

14.5 Cours de yoga Hiver 2018 – Signature de l'entente

14.6 Journée participAction au parc Choquette - Dimanche 11 février

### 15. Varia

Aucune

### 16. Dépôt de documents

16.1 MRC des Maskoutains – Procès-verbal séance ordinaire du conseil 22 novembre 2017

16.2 MRC des Maskoutains – Procès-verbal séance ordinaire du comité administratif 5 décembre 2017

17. Période de questions

18. Levée de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 19 h 30.**

**2018-02-033**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**2018-02-034**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018**

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 lequel a été transmis par courriel le 29 janvier 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

**2018-02-035**

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018**

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018 lequel a été remis le 25 janvier 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2018 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

**2018-02-036**

**5. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES**

*CONSIDÉRANT* les correspondances reçues depuis le 15 janvier 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont reçu une copie détaillée de la liste des correspondances;

*CONSIDÉRANT QUE* la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 15 janvier 2018 soient déposées aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## 7. Législation

**7.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 18-481 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN D'AUTORISER LES POULAILLERS ET LES PARQUETS EXTÉRIEURS À L'INTÉRIEUR DES MILIEUX URBAINS**

*AVIS DE MOTION* est donné par monsieur Pascal Daigneault qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 18-481 modifiant le règlement relatif au zonage 09-370.

L'objet de ce règlement est d'autoriser les poulaillers et les parquets extérieurs à l'intérieur des milieux urbains.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

**2018-02-037**

**7.2 RÈGLEMENT 18-481 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN D'AUTORISER LES POULAILLERS ET LES PARQUETS EXTÉRIEURS À L'INTÉRIEUR DES MILIEUX URBAINS – *PREMIER PROJET***

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité souhaite autoriser la garde de poules en milieu urbain afin de régulariser la garde illégale actuelle de poules à l'intérieur des périmètres urbains;

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité souhaite encadrer la garde de poules afin d'assurer la sécurité des personnes et le bien-être des animaux, ainsi que la quiétude des quartiers résidentiels;

*CONSIDÉRANT QU'*en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut spécifier pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été donné par monsieur Pascal Daigneault lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 1er février 2018;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil municipal décrète ce qui suit:

Vous trouverez le document complet dans le procès-verbal de février 2018 sur notre site internet ou en prendre connaissance au bureau municipal aux heures de bureau

## 8. ADMINISTRATIOIN GÉNÉRALE

### 8.1 DÉPÔT - RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 29 JANVIER 2018

La directrice générale a transmis, par courriel le 29 janvier 2018, aux membres du conseil le rapport budgétaire au 29 janvier 2018.

**2018-02-038**

### 8.2 ASSOCIATIONS, ABONNEMENTS ET CONTRATS SERVICES

*CONSIDÉRANT* les avis de renouvellement annuel 2018 reçus pour les diverses associations, abonnements et contrats de services;

*CONSIDÉRANT QUE* les taxes applicables sont en sus;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE procéder aux renouvellements et d'autoriser les paiements pour:

| | |
|---|---|
| **ASSOCIATIONS** | |
| F.Q.M. | 2 786,00 $ |
| A.D.M.Q. | 798,00 $ |
| A.C.S.I.Q. | 550,00 $ |
| A.P.A.M. | 552,00 $ |
| RESEAU ENVIRONNEMENT-PEEP | 895,00 $ |
| A.P.O.M. | 105,00 $ |
| **ABONNEMENTS** | |
| QUÉBEC MUNICIPAL | 500,00 $ |
| **CONTRATS SERVICES** | |
| SOMUM SOLUTIONS | 1 789,00 $ |
| C.I.M. – base –réseau – T4 | 4 985,00$ |
| C.I.M. – rôle en ligne | 432,00 $ |
| STE SAINT-HYACINTHE | 235,00 $ |
| PG SOLUTIONS | 2 240,00 $ |
| C.I.M. - permis | 340,00 $ |

**2018-02-039**

### 8.3 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

*CONSIDÉRANT QU'*une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

*CONSIDÉRANT QUE* la directrice générale a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'approuver les salaires payés de 46 759,56 $, les comptes payés par chèques au montant de 27 377,17 $, les comptes payés par paiements préautorisés de 18 429,24 $ et autorise le paiement des comptes à payer de 183 139,96 $, le tout avec dispense de lecture.

### 8.4 DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil prend acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de madame Ginette Gauvin et de messieurs Gilles Carpentier, René Poirier, Bernard Cayer, Jean-Guy Chassé, Pascal Daigneault et René-Carl Martin, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

## 9. SECURITE PUBLIQUE

**9.1** Dépôt – Procès-verbal Comité intermunicipal-protection contre l'incendie du 23 janvier

**2018-02-040**

### 9.2 CHARGE FISCALE IMPOSÉE POUR LE FINANCEMENT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

*CONSIDÉRANT QUE* le ministère de la Sécurité publique n'a pu fournir, au moment opportun, le montant de la contribution financière pour les services policiers de la Sûreté du Québec pour l'année 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* la contribution 2018 comporte une hausse substantielle même en tenant compte de l'aide financière de 38 467 $ accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

*CONSIDÉRANT QU'*il n'y a aucune indication voulant que l'aide financière accordée aux municipalités soit récurrente;

*CONSIDÉRANT QUE* le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

*CONSIDÉRANT QUE* les municipalités locales subissent les décisions du gouvernement en ce qui a trait au financement de la Sûreté du Québec;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE demander au gouvernement du Québec de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

DE transmettre copie de la présente résolution au ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, et au député du comté de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barrette;

DE demander un appui à la MRC des Maskoutains dans ce dossier.

**2018-02-041**

### 9.3 SALAIRE DES OFFICIERS POUR LA PRIME DE GARDE EXTERNE

*CONSIDÉRANT* les disponibilités d'horaires variables que doivent donner les officiers pour le service de gardes externes;

*CONSIDÉRANT QUE* le service est essentiel pour l'efficacité du service sécurité incendie et la sécurité du public;

*CONSIDÉRANT QUE* la convention collective actuelle ne prévoit pas de prime salariale pour les officiers responsables de la garde externe, et ce, à raison d'un total de 103 heures par semaine;

*CONSIDÉRANT QUE* le directeur, monsieur Mathieu Lacombe a recommandé une hausse salariale lors de la présentation du budget 2018;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter un montant de 3.00 $ l'heure pour la prime salariale pour le service de gardes externes;

QUE cette augmentation est effective à compter du 7 janvier 2018 et prévue au budget 2018 adopté le 22 janvier.

## 10. TRANSPORT

**2018-02-042**

### 10.1 TOUR DE LA MONTAGNE DESJARDINS 2018

*CONSIDÉRANT QUE* l'événement *Tour de la Montagne* se tiendra le dimanche 20 mai prochain au profit de la Fondation de l'Hôpital Honoré-Mercier;

*CONSIDÉRANT QUE* pour la sécurité des coureurs, il est requis de fermer le parcours à la circulation;

*CONSIDÉRANT QU'*une partie du parcours traverse le territoire de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine en empruntant le chemin Benoit (route 229) jusqu'au rang de la Rivière-Nord (Saint-Jean-Baptiste);

*CONSIDÉRANT QUE* la fermeture sera de courte durée, soit de 9 h à 11 h;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la demande du Comité organiseur pour la fermeture temporaire du chemin Benoit jusqu'au rang de la Rivière-Nord le 20 mai prochain de 9 h à 11 h;

QUE la présente résolution soit transmise à la responsable de l'événement afin que cette dernière la transmette au Ministère des Transports du Québec et à la Sûreté du Québec.

**2018-02-043**

### 10.2 BALAYAGE DES CHAUSSÉES – DEMANDE DE SOUMISSION

*CONSIDÉRANT QUE* pour la saison hivernale 2017-2018 il a été demandé de faire l'achat d'un produit mixte pour le déglaçage des chaussées dans la municipalité;

*CONSIDÉRANT QUE* l'épandage du produit mixte nécessitera le balayage de certaines rues au printemps;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser monsieur René Martin, responsable des travaux publics, à demander des soumissions, sur invitation, à des firmes spécialisées pour le balayage des chaussées prévu au printemps 2018.

## 11. HYGIÈNE DU MILIEU

**2018-02-044**

### 11.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICE D'AQUEDUC EN CAS D'URGENCE - SIGNATURE

*CONSIDÉRANT* la demande présentée par Sainte-Madeleine pour l'approvisionnement en eau en cas d'urgence dans l'éventualité d'un arrêt de distribution de la part de son fournisseur, la Régie Intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu;

*CONSIDÉRANT QU'*en vertu d'une entente intermunicipale signée le 8 avril 2009, Saint-Damase fournit le service d'alimentation en eau potable à Sainte-Marie-Madeleine;

*CONSIDÉRANT QUE* Sainte-Madeleine dont le territoire est ceinturé par celui de Sainte-Marie-Madeleine requiert le même service de Saint-Damase;

*CONSIDÉRANT QUE* l'eau ainsi acheminée à Sainte-Madeleine devra emprunter une conduite, propriété de Sainte-Marie-Madeleine;

*CONSIDÉRANT QU'*une entente de fourniture de service d'aqueduc doit être signée pour déterminer les conditions et le fonctionnement;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'autoriser le maire, monsieur Gilles Carpentier, à signer l'entente à intervenir entre les municipalités de Saint-Damase, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine.

**2018-02-045**

### 11.2 RÉSEAU ENVIRONNEMENT – SALON DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES DU QUÉBEC 13 ET 14 MARS 2018

*CONSIDÉRANT QUE* Réseau Environnement est l'organisateur du Salon des technologies environnementales tenu tous les deux (2) ans;

*CONSIDÉRANT QU'*un évènement aura lieu les 13 et 14 mars 2018 au Centre des Congrès de Québec;

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité favorise le développement professionnel de ses employés;

IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser René Martin, responsable des travaux publics, à assister au Salon des technologies environnementales en mars prochain;

DE payer les frais d'inscription pour un forfait membre – 2 jours de 210,00 $ (taxes en sus);

DE rembourser les frais d'hébergement, de repas et kilométrage selon les politiques en vigueur;

QUE cette dépense est prévue au budget 2018 à la section Hygiène du milieu.

**2018-02-046**

**11.3 ENTRETIEN ANNUEL DU RÉSEAU D'ÉGOUT – RÉDUCTION DU VOLUME DE BOUES**

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité doit continuer ses actions pour le nettoyage du réseau d'égout initié en 2016;

*CONSIDÉRANT QUE* nous devons maintenir et améliorer le taux de performance de nos installations pour 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* le traitement se fait avec un produit à base de bactéries et d'enzymes;

Il est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat de 72 kilogrammes de produit bactocharge de la compagnie Nuvac Éco-Science Inc. selon la soumission datée de novembre 2017;

D'autoriser le paiement au montant de 4 232,23 $.

**11.4 DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016 au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## 12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AUCUNE

## 13. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

**13.1 DÉPÔT - RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS JANVIER 2018**

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de janvier 2018.

**13.2 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 29 JANVIER 2018**

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 29 janvier 2018.

**2018-02-047**

**13.3 DÉROGATION MINEURE JOËL GUILLET – 625, RUE JARRY**

Demande de dérogation mineure DM-2017-16 présentée par Joël Guillet, pour le 625 rue Jarry. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise l'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel projeté. Le bâtiment accessoire résidentiel sera à 1m des limites de propriété arrière et latérale, la norme exige une distance minimale de 2m avec les limites latérale et arrière de propriété. La dérogation sera de 1m. De plus, le bâtiment accessoire résidentiel projeté sera à 0,30 du bâtiment principal (section abri d'autos). La norme exige 3,00m. La dérogation sera de 2,70m.

*CONSIDÉRANT QUE* monsieur Guillet a déposé les documents demandés par la résolution 2018-01-025;

*CONSIDÉRANT QUE* la partie du bâtiment qui empiète chez le voisin sera démolie et que l'esthétisme de la construction sera amélioré;

*CONSIDÉRANT QUE* le demandeur est de bonne foi;

*CONSIDÉRANT QUE* la configuration du terrain ne permet pas une implantation conforme au règlement;

*CONSIDÉRANT QUE* le préjudice aux propriétaires voisins est faible (haie de cèdres des 2 côtés);

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du CCU ont analysé le dossier et suggèrent à l'unanimité de recommander que la demande de dérogation soit acceptée;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver la demande de dérogation mineure DM-2017-16 de monsieur Joël Guillet pour le 625, rue Jarry.

## 14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 Dépôt – Procès-verbal du Comité des loisirs du 16 janvier 2018

**2018-02-048**

**14.2 ENTENTE DE TRAVAIL COORDONNATEUR AU SERVICE DES LOISIRS - SIGNATURE**

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu d'approuver des modifications à l'entente de travail de monsieur Jean-Christophe Soucie, coordonnateur au service des loisirs;

*CONSIDÉRANT* les dispositions de protection et de confidentialité des renseignements personnels prévus par la loi;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver l'entente de travail de monsieur Soucie modifié en date du 1er janvier 2018;

QUE le maire, monsieur Gilles Carpentier et la directrice générale, madame Lucie Paquette, soient autorisés à signer l'entente de travail pour et au nom de la municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

**2018-02-049**

**14.3 HOCKEY BALLE – SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION DU GYMNASE**

*CONSIDÉRANT QU'*une activité de hockey balle sera organisée au gymnase de l'École Saint-Joseph-Spénard à Sainte-Madeleine;

*CONSIDÉRANT QUE* cette activité sera tenue les jeudis sur une période de dix (10) semaines, du 1er février au 12 avril;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement pour le coût de location de 494,25 $;

QUE madame Lucie Paquette, directrice générale, est autorisée à signer le contrat de location avec le Service des Loisirs de Sainte-Madeleine.

**2018-02-050**

**14.4 COURS DE KARATÉ HIVER 2018 – SIGNATURE DE L'ENTENTE**

*CONSIDÉRANT QUE* des cours de karaté sont organisés au local des loisirs situé au 3549, boulevard Laurier;

*CONSIDÉRANT QUE* cette activité sera tenue les dimanches du 20 janvier au 1er avril;

*CONSIDÉRANT QUE* monsieur Soucie, coordonnateur au service des loisirs, a préparé l'entente à être signée avec monsieur Carlos Santizo responsable de l'activité;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les conditions de l'entente;

D'autoriser la dépense de 900 $ pour les services de monsieur Santizo;

QUE madame Lucie Paquette, directrice générale, est autorisée à signer l'entente avec monsieur Santizo pour les cours de karaté hiver 2018.

**2018-02-051**

**14.5 COURS DE YOGA HIVER 2018 – SIGNATURE DE L'ENTENTE**

*CONSIDÉRANT QUE* des cours de yoga sont organisés au local des loisirs situé au 3549, boulevard Laurier;

*CONSIDÉRANT QUE* cette activité sera tenue les lundis du 22 janvier au 2 avril;

*CONSIDÉRANT QUE* monsieur Soucie, coordonnateur au service des loisirs, a préparé l'entente à être signée avec madame Lison Leblanc responsable de l'activité;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les conditions de l'entente;

D'autoriser la dépense de 700 $ pour les services de madame Leblanc;

QUE madame Lucie Paquette, directrice générale, est autorisée à signer l'entente avec madame Leblanc pour les cours de yoga hiver 2018.

**2018-02-052**

**14.6 JOURNÉE PARTICIP*ACTION* AU PARC CHOQUETTE – DIMANCHE 11 FÉVRIER**

*CONSIDÉRANT QUE* le comité du service des loisirs organise une activité de plein air le dimanche 11 février;

*CONSIDÉRANT QUE* cette activité sera tenue au parc Choquette secteur Douville;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le coordonnateur au service des loisirs, monsieur Jean-Christophe Soucie à voir à l'organisation et au bon déroulement de cette activité;

D'autoriser les dépenses qui permettront la réalisation de cette activité et prévues au budget 2018.

15. VARIA

AUCUNE

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS

16.1 MRC des Maskoutains – Procès-verbal séance ordinaire du conseil 22 novembre 2017

16.2 MRC des Maskoutains – Procès-verbal séance ordinaire du comité administratif 5 décembre 2017

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2018-02-53**

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE lever cette séance à 20 h 45.

| | |
|---|---|
| Gilles Carpentier | Lucie Paquette |
| Maire | Directrice générale |

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 12 h 30 LE MERCREDI 7 FÉVRIER 2018 AU BUREAU MUNICIPAL 3541 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.**

Étaient présents madame la conseillère Ginette Gauvin et messieurs les conseillers René Poirier, Bernard Cayer, Jean-Guy Chassé, Pascal Daigneault et René-Carl Martin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Madame Lucie Paquette, directrice générale, était également présente.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3 Période de questions
4. Entériner la vente du marteau servant aux assemblées publiques
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 12 h 30**

***CONSTAT DE CONFORMITÉ***

L'avis de convocation pour la tenue de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil selon les délais prescrits par la loi.

**2018-02-054**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur René Poirier, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2018-02-055**

**4. ENTÉRINER LA VENTE DU MARTEAU SERVANT AUX ASSEMBLÉES PUBLIQUES**

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des membres présents;

De vendre le marteau servant aux assemblées publiques pour la somme de 1.00 $ à l'animateur d'Infoman.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2018-02-056**

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par Monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE lever cette séance à 12 h 33.

| | |
|---|---|
| Gilles Carpentier | Lucie Paquette |
| Maire | Directrice générale |

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 12 h 54 LE MERCREDI 7 FÉVRIER 2018 AU BUREAU MUNICIPAL 3541 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.**

Étaient présents madame la conseillère Ginette Gauvin et messieurs les conseillers René Poirier, Bernard Cayer, Jean-Guy Chassé, Pascal Daigneault et René-Carl Martin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Madame Lucie Paquette, directrice générale, était également présente.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Offre d'accompagnement pour la rédaction d'appel d'offres de services professionnels (TECQ 2014-2018) – Contact Cité
5. Période de questions
6. Levée de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 12 h 54**

***CONSTAT DE CONFORMITÉ (Article 157 CM)***

Les membres du conseil étant tous présents, au 3541, boulevard Laurier Sainte-Marie-Madeleine, renoncent à l'avis de convocation prévue pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires mentionnées à l'ordre du jour.

**2018-02-057**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;*

*IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des membres présents;*

*QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.*

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2018-02-058**

**4. OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉDACTION D'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS (TECQ 2014-2018) – CONTACT CITÉ**

*CONSIDÉRANT QUE* le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a reçu positivement notre demande de travaux projetés dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

*CONSIDÉRANT QU'*il est nécessaire de préparer des documents pour un appel d'offres pour les services professionnels permettant la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'infrastructures dans le cadre de notre programmation de travaux;

Il est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des membres présents:

DE mandater monsieur Paul Sarrazin, président de la firme Contact Cité pour rédiger les documents nécessaires à l'appel d'offres sur invitation;

D'approuver l'offre d'accompagnement détaillée du 7 février 2018 pour un montant forfaitaire de 6 895 $ plus les taxes applicables.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2018-02-059**

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des membres présents

De lever cette séance à 12 h 56.

| | |
|---|---|
| Gilles Carpentier | Lucie Paquette |
| Maire | Directrice générale |

## TAXES MUNICIPALES 2018

La municipalité a récemment fait parvenir à tous les propriétaires leur compte de taxes municipales 2018

**Si vous n'avez rien reçu à la réception de votre bulletin municipal, veuillez contacter notre bureau au numéro : 450-795-6272**

Vous pouvez payer votre compte :

- Au guichet ou au comptoir de la Caisse populaire;
- Par la poste;
- Au BUREAU MUNICIPAL – 3541, boul. Laurier (lundi au jeudi 8h30 à 12h et 13h à 16h30 et vendredi 8h30 à 12h) en argent, débit ou chèque;
- Déposer un chèque dans le passe lettre (dans la porte d'entrée du BUREAU MUNICIPAL – 3541, boul. Laurier)
- Par internet, **Accès D :** il est très important de suivre les étapes suivantes :
  - **Nom du fournisseur :** *Paroisse de Ste-Marie-Madeleine*
  - **Catégorie :** *Taxes municipales*
  - **Bande déroulante choisir :** *Municipalité Paroisse Ste-Marie-Madeleine*

Le numéro de référence demandé correspond au numéro de matricule de votre propriété (14 chiffres incluant les « 0»

**Voici le détail concernant les versements :**

**Pour l'année 2018**

**1er versement 28 mars**

**2e versement 26 juin**

**3e versement 24 septembre**

## DÉTAILS COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES JANVIER 2018

| No. Chèque | | Date chèque |
|---|---|---|
| C1800057 | 9180-0557 Québec In. | 2 316 ,75 $ |
| C1800058 | Moto Centre St-Hyacinthe Inc. | 16 876,58 $ |
| C1800059 | Yves Blanchard Enr. | 689,85 $ |
| C1800060 | 8494045 Canada Inc. Centre Itech | 4 386,49 $ |
| C1800061 | Ico Technologies Inc. | 3 107, 50 $ |
| **TOTAL** | | **27 377,17 $** |

## DÉTAILS COMPTES PAYÉS PAR PAIEMENTS AUTORISÉS JANVIER 2018

| Numéro Autorisation | Nom fournisseur | Montant |
|---|---|---|
| L1800001 | Bell | 39,04 $ |
| L1800002 | Bell Canada | 230,19 $ |
| L1800003 | Bell Canada | 147,21 $ |
| L1800004 | Coop. Régionale Électrique | 2 567,58 $ |
| L1800005 | Desjardins Sécurité Financière-reer | 1 163,89 $ |
| L1800006 | Hydro Québec | 687,31 $ |
| L1800007 | Impériale Esso | 598,48 $ |
| L1800008 | Ministre Revenu Québec | 8 951,42 $ |
| L1800009 | Poste Canada | 534,87 $ |
| L1800010 | Receveur Général Canada | 3 464,76 $ |
| L1800011 | Visa Desjardin | 44,49 $ |
| **TOTAL** | | **18 429,24** |

# DÉTAILS COMPTES À PAYER
# JANVIER 2018

| | |
|---|---|
| 9024-2587 Québec *nc* | 218.45 $ |
| Alimentation Ste-Madeleine Inc. | 96.88 $ |
| Aréo-Feu Ltée | 3 307.83 $ |
| Association Pompier Auxiliaire de la Montérégie | 1 112.00 $ |
| Autos Denis Loyer & fils Inc. | 143.72 $ |
| Boivin & Gauvin Inc. | 4 524.65 $ |
| C.A.U.C.A. | 662.26 $ |
| Carrières de St-Dominique | 4 338.27$ |
| CDTEC Calibration Inc. | 615.12 $ |
| Champoux Anthony-John | 29.87 $ |
| CPM Mayer Inc. | 3 322.78 |
| Commission Scolaire de St-Hyacinthe | 2 278.43 |
| Compteurs Lecomte Limitée | 549.77 $ |
| Coopérative d'Informatique Municipale | 5 300.35 $ |
| D.M. Sécurité & Alarme | 321.93 $ |
| Delcom Solutioins d'Affaires | 183.36 $ |
| Décor St-Hilaire | 229.94 $ |
| Dépanneur Express | 80.75 $ |
| Église Évangélique Baptiste | 300.00 $ |
| Entretien Électriques Robert Jodoin Ltée | 103.04 $ |
| Fédération Québécoises des municipalités | 4 610.60 $ |
| Fournitures de bureau Denis | 641.83 $ |
| Gestim Inc. | 1 466.80 |
| GHL Distribution Inc. | 230.06 $ |
| Groupe Environnex | 835.18 $ |
| Groupe GPI / 9190-9044 Québec Inc. | 1 940.21 |
| Groupe Maskatel LP | 92.39 $ |
| Impression KLM | 551.88$ |
| La Capitale Assureur de l'Administration publique | 2 346.43 |
| Lacombe Mathieu | 478.09 $ |
| Laferté et Letendre Inc.. | 76.02 $ |
| Laplante Pauline | 400.00 $ |
| Lavallée Réal | 40.35 |
| Leblanc Lison | 350.00 $ |
| Les Pneus Bernard Ltée | 53.99 $ |
| Location d'Équipement Battlefield | 237.31 $ |
| Location Discam Inc. | 1 227.00 $ |
| Martin, René | 30.16 $ |
| Mini-Moteurs S. Charron | 6.90 $ |
| MRC des Maskoutains | 2 391.93 $ |
| MRC des Maskoutains | 1 342.40 $ |
| MRC des Maskoutains | 76 201.69 $ |
| Municipalité de St-Jean-Baptiste | 1 289.62 $ |
| Municipalité Village de Ste-Madeleine | 1 447.28 $ |
| Municipalité Village de Ste-Madeleine | 4 054.26 $ |
| Ménard, Jérémy | 143.00 $ |
| Paquette Lucie | 96.49 $ |
| Petite Caisse | 327.05 $ |
| PG Solutions Inc. | 2 575.44$ |
| Pizzeria Ste-Madeleine | 240.66 $ |
| Pneu et Mécanique Laurier | 327.02 $ |
| PRO Action Diesel | 498.63 $ |
| Produits Beta Petrochemie | 38.09 $ |
| Propane Action | 424.88 $ |
| Québec municipal | 574.88 $ |
| Régie d'assainissement des eaux de Ste-Madeleine | 20 078.75 $ |
| Régie de l'A.I.B.R. | 1 731.12 $ |
| Régie Intermunicipale Acton & Maskoutains | 2 0 287.43 $ |
| Santizo, Carlos | 450.00 $ |
| Soleno Service Inc | 1 566.54 $ |
| Somum Solutions | 2 056.45 $ |
| Thibault & Associés | 354.12 $ |
| Ville de St-Hyacinthe | 425.87 $ |
| Vincent Fleuriste | 160.97 $ |
| Vitrerie SMD | 720.89 $ $ |
| **Total** | **183 139.96 $** |

# La MRC vous informe

**Février 2018**

**Prix Distinction-Famille**
**Soumettez une candidature avant le 30 mars**

Vos actions contribuent au mieux-être et à la qualité de vie des familles vivant sur le territoire de la MRC des Maskoutains? Votre implication ou vos projets se démarquent par leur effet mobilisateur ou parce qu'ils répondent aux besoins des familles? Si oui, la MRC vous invite à soumettre votre candidature au prix Distinction-Famille au plus tard le 30 mars.

Steve Deslauriers, propriétaire de la Rôtisserie St-Hubert de Saint-Hyacinthe, a obtenu le prix dans la catégorie « Commerce, entreprise et place d'affaires », en 2016.

Cette année, la remise des prix aura lieu le 16 mai, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.

Il y a 4 catégories : citoyen, organisme à but non lucratif et groupe de citoyens reconnu, commerce, entreprise et place d'affaires et enfin, institution publique.

Les candidatures doivent être transmises au plus tard le vendredi 30 mars à 16 h, par courriel ou par la poste, à Prix Distinction-Famille, MRC des Maskoutains, 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6.

Pour télécharger le formulaire de mise en candidature ou le soumettre en ligne ou pour en savoir davantage sur le prix, visitez le site www.mrcmaskoutains.qc.ca, onglet Culture et vie communautaire ou communiquez avec Élyse Simard à esimard@mrcmaskoutains.qc.ca ou par téléphone au 450 774-3160.

**Journée de l'emploi de Saint-Hyacinthe**
**Le 22 mars, on m'offre un emploi!**

Une quarantaine d'entreprises à la recherche de main-d'œuvre, ainsi que des organismes maskoutains offrant des services en employabilité, seront sur place pour rencontrer les chercheurs d'emploi.

Le site emploi-sthyacinthe.ca permet aux chercheurs d'emploi et aux entreprises d'obtenir tous les renseignements sur le salon, dont le formulaire permettant aux employeurs d'inscrire leurs offres d'emploi directement sur ce site, en plus de celui de Placement en ligne.

Pour obtenir plus d'information, vous pouvez contacter Jean Jetté, chargé de projet au 450 501-2458 ou à dem@mrcmaskoutains.qc.ca

***

Sorti des presses le 6 février, le nouveau Régional est en ligne sur le site de la MRC et 1 000 copies ont été distribuées dans les bureaux municipaux et différents lieux publics du territoire, à l'intention des citoyens qui veulent se procurer leur exemplaire gratuitement.

---

Pour information : Denyse Bégin, agente de communication au 450 768 3001.
Voir sur le site Internet de la MRC des Maskoutains pour plus de détails.

## Appuyez les projets d'entrepreneuriat collectif de la MRC des Maskoutains!

Reflets de l'innovation et de la vitalité du territoire de la MRC des Maskoutains, six projets d'entrepreneuriat collectif déposés dans le cadre de la 1er édition du programme de **Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif (BIEC)** sont soumis au vote des internautes, jusqu'au 21 mars.

Pour soutenir ces projets et les entreprises d'entrepreneuriat collectif de la MRC, la population est invitée à se rendre sur la plateforme de La Ruche *(https://laruchequebec.com/explorer/idees/)* du 21 février au 21 mars, pour donner son appui au projet qu'elle considère le plus porteur. Le projet ayant reçu le plus grand nombre d'appuis populaires dans chacune des MRC obtiendra une bourse « Communauté » de 2 500 $.

Les six projets soumis au vote des internautes dans la MRC des Maskoutains sont :

| Nom de l'entreprise | Projet |
|---|---|
| Ateliers Transition inc | Développer un conteneur pour la récupération du carton incorporant 2 chariots grillagés, ce qui permettra aux travailleurs de récupérer la matière première en toute sécurité et de façon ergonomique dans les PME. |
| Camp Richelieu de Saint-Hyacinthe inc | Acheter des d'équipements pour le nouveau pavillon d'activités sportives et récréatives dédié aux personnes vivant une déficience intellectuelle légère ou moyenne et aux personnes autistes. |
| Coop Telsys | Permettre à l'organisation de se démarquer par des solutions innovantes et d'offrir une vaste gamme de produits et de logiciels issus des dernières technologies dédiées aux travailleurs autonomes. |
| Fondation Caramel | La Fondation Caramel souhaite déménager toutes ses activités sur un même terrain afin d'économiser sur les frais d'énergie, d'entretien et de gestion du refuge. |
| Le Centre de Bénévolat de St-Hyacinthe inc | Optimiser le triage des matières pour le centre de tri des Trouvailles de l'Abbé Leclerc. Ce dernier est une friperie où l'on retrouve des vêtements et divers accessoires pour toute la famille et 100 % des profits sont redistribués dans la communauté. |
| Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie - UQROP | Finaliser les activités des trousses pédagogiques du primaire et les valider en classe. Cela permettra aux élèves de vivre un projet de classe sur les oiseaux de proie les trousses seront accessibles à toutes les écoles du Québec. |

**Qu'est-ce que le BIEC?**

Rappelons que le BIEC vise à stimuler l'émergence de projets d'entrepreneuriat collectif et à soutenir le développement des entreprises et des projets d'économie sociale. Le programme offre plus de 30 000 $ en bourses et donne l'opportunité aux entrepreneurs collectifs dans les MRC de l'Est de la Montérégie d'obtenir jusqu'à 10 000 $ pour réaliser leurs projets. En somme, le programme offre 9 bourses « Communauté » de 2 500 $ (une par MRC) remises aux projets ayant reçu le plus d'appuis populaires, des bourses « Jury » de 2 500 $ remises aux projets sélectionnés dans les MRC participantes ainsi qu'une bourse « Coup de cœur » de 5 000 $ décernée par le jury parmi tous les projets qui auront reçu une bourse « Communauté » et/ou une bourse « Jury ».

**À propos du Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie**

Le pôle a pour objectif d'assurer la promotion et de favoriser le développement de l'économie sociale sur l'ensemble du territoire. En facilitant la concertation et en établissant des partenariats entre les acteurs locaux et régionaux, il vise à assurer le plus grand rayonnement possible de l'économie sociale dans l'Est de la Montérégie.

**Source Personne-ressource :**

Denyse Bégin
Agente de communication Chargée
MRC des Maskoutains
450 768-3001
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca

Vanessa Roy
Chargée de projets et des communications
Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie
450 262-1055 poste 102
info@pecem.ca

## REGROUPEMENT MASKOUTAIN DES UTILISATEURS DU TRANSPORT ADAPTE

*INFORMATION IMPORTANTE TOUCHANT DES PERSONNES*
AYANT UNE INCAPACITÉ QUELCONQUE

Le document qui peut être accédé avec le lien ci-dessous concerne l'aide financière provenant des divers paliers gouvernementaux (fédéral et provincial) que la personne responsable (parent, tuteur) peut recevoir, au niveau des **enfants (moins de 18 ans)** vivants avec une incapacité physique, intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou mentale.

Dans la même continuité, les aides financières décrites dans ce document s'appliquent également pour les **personnes de plus de 18 ans** vivants avec une incapacité physique, intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou mentale.

**http://www.rmuta.org/wp-content/uploads/2017/04/Guide_Aidefinanciere_Enfants_Adultes.pdf**

Ce document a été créé et est mis à jour régulièrement et il peut être remis à toutes les personnes concernées. En espérant que cela pourra être utile aux personnes qui utilisent les services.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Bonne fin de journée.

Paul St-Germain, coordonnateur
**Regroupement Maskoutain des Utilisateurs du Transport Adapté**
1195, St-Antoine, bureau 307, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3K6
Tél. : 450-771-7723
Courriel : rmuta@maskatel.net Site internet : www.rmuta.org

## COOP – COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'LECTRICITÉ

La coopérative Régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville procède présentement à la réalisation de son programme d'entretien d'émondage et d'élagage des arbres à proximité du réseau électrique. Ces travaux sont nécessaires afin de maintenir une qualité et une continuité de service requis par les membres.

Si vous constatez que votre arbre est nuisible au réseau électrique et que vous désirez le faire abattre sans frais par la Coop, contactez-nous et un de représentants fera les vérifications nécessaires et vous proposera la meilleure solution.

Les travaux seront effectués par une compagnie spécialisée dans les prochaines semaines.

Pour tout renseignement supplémentaire, nous rejoindre aux numéros suivants :

**Téléphone : 450-467-5583 ou Interurbain sans frais : 1-800-267-5583**

En espérant que ces travaux soient pour vous le moins dérangeant possible

## DÉFI SANTÉ

Dans le cadre du Défi Santé 2018, c'est un Maskoutains le mardi 3 avril prochain !

La MRC des Maskoutains invite les municipalités, leurs employés et les citoyens à se motiver et à mettre la priorité sur leur santé à l'occasion d'un défi collectif, soit sortir marcher 30 minutes, cette journée-là, de 12 h à 12 h 30. Que vous soyez seul, deux, quatre ou plus, encouragez-vous et marchez

Prenez vous en photo et publicisez-la auprès de vos collègues ! Comptabilisez le nombre de marcheurs présents et envoyez un courriel à Élyse Simard, qui fera une compilation et qui nous divulguera le total de personnes qui ont relevé ce défi sur tout le territoire de la MRC.

La MRC encourage aussi les organismes, les entreprises, les instances et les citoyens à sortir prendre l'air **le mardi 3 avril**. Faites-en autant dans votre municipalité !

# OUVERTURE DES ÉCOCENTRES SITUÉS À ACTON VALE ET À SAINT-HYACINTHE

Le retour du printemps marque également la réouverture des écocentres de la Régie. Ceux-ci sont situés **au 1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe et au 68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale** et sont accessibles gratuitement, sur preuve de résidence, aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Les sites seront **ouverts tous les samedis et les dimanches de 8 h 30 à 16 h 30, du 14 avril au 25 novembre 2018.** Dans le but d'améliorer les services offerts aux citoyens de toutes ses municipalités membres, **le site de Saint-Hyacinthe sera également ouvert tous les vendredis, de 8h30 à 16h30 à compter du 13 avril.**

Les **matières admissibles** sont : les peintures, les huiles et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés et propres, d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces), la brique, les résidus informatiques et électroniques, les vieux meubles, les résidus de bois et les débris de construction et de démolition. Pour une question de logistique, seules les remorques de 4 pieds x 8 pieds ou moins sont acceptées au site. De plus et pour cette même raison, les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (*pick-up)* ne sont pas acceptés au site.

**Aucun entrepreneur n'est admis aux sites pour disposer des résidus liés à ses opérations commerciales.**

## *CONTRIBUEZ À RÉDUIRE LES FILES D'ATTENTE…*

Il est important de contribuer à réduire les files d'attente… Comment ?

- En triant les matières avant d'arriver aux écocentres.
- En se faisant assister par un parent ou un ami pour procéder au déchargement des matières.
  **(Le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules).**

**ATTENTION !!! ATTENTION !!! ATTENTION !!!**

Les résidus verts (branches, gazon, tourbe et feuilles) ne sont pas acceptés aux écocentres, de même que les résidus domestiques dangereux, à l'exception des peintures et des huiles

**DEUX SITES ACCEPTENT LA TERRE ET LES BRANCHES**

- **Saint-Hyacinthe :** au 1000, rue Lemire
  Du lundi au jeudi : 8h à 16h15
  Vendredi : 8h à 12h45
  De la mi-avril jusqu'à la fin novembre

**Acton Vale :** à l'extrémité de la rue Bernier
En tout temps

# RETOUR DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE DU BAC BRUN DÈS LE 2 AVRIL

Chaque printemps, la collecte hebdomadaire des matières organiques placées dans le bac brun est de retour. Un tri adéquat des matières nous permet de détourner de l'enfouissement, année après année, environ 50 % des matières collectées à la rue.

Les matières organiques étant susceptibles d'être les plus dommageables pour notre environnement lorsqu'elles sont enfouies, nous sommes privilégiés de pouvoir bénéficier d'un service de collecte à trois voies qui fait l'envie de nombreux citoyens des autres municipalités du Québec. Il est important d'utiliser ce service, mis à notre disposition sur le territoire de la Régie. Seules les matières organiques décrites à l'endos de votre calendrier des collectes sont acceptées dans le bac brun.
**Les matières décrites ci-dessous <u>ne doivent jamais être déposées dans le bac brun</u> :**

- **Tous les animaux morts, quels qu'ils soient;**
- **Les agrégats (roche, pierre, béton ou brique…);**
- **Les matériaux de construction et les morceaux de métal;**
- **Les branches d'un diamètre de plus de 2,5 cm (1 pouce);**
- **Les matières recyclables (contenants de plastique, de verre ou de carton...);**
- **Les déchets de toute nature.**

En effet, lorsqu'elles sont placées dans le bac brun, elles peuvent contaminer la matière à valoriser ou endommager les équipements de traitement de l'usine de biométhanisation.

En déposant la bonne matière dans le bon bac, on contribue à réduire la quantité de matières dirigées vers l'enfouissement et le volume de gaz à effet de serre émis lors du transport de celle-ci. La Régie compte sur tous les citoyens pour ***profiter du retour de la collecte hebdomadaire des matières organiques (bac brun)*** afin de maximiser le volume de résidus déviés de l'enfouissement. Chaque geste, si petit puisse-t-il paraître, est important pour améliorer la qualité de notre environnement et celui que nous allons léguer aux générations qui nous suivent.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de la Régie au **450 774-2350**. Vous pouvez également visiter notre site Internet au **www.riam.quebec** **.**

**C'EST SI SIMPLE D'ÊTRE ÉCORESPONSABLE…**

**Source :** **Réjean Pion, directeur général**
**450 774-2350**

---

La Sûreté du Québec vous informe

MRC des Maskoutains — Un monde à votre mesure

## PERSONNE N'EST À L'ABRI DE LA FRAUDE
## Campagne : Mois de la prévention de la fraude 2018

Plusieurs activités de sensibilisation en matière de fraude seront organisées sur le territoire dans le cadre de la 14e édition du Mois de la prévention de la fraude.

La campagne nationale 2018 se déploiera sous le thème *Personne n'est à l'abri de la fraude.* Peu importe la profession, le sexe, l'âge ou l'appartenance culturelle, les fraudeurs ciblent tout le monde. Chaque année, de nombreux Québécois sont victimes de fraudes ce qui occasionne non seulement des pertes financières considérables, mais également des répercussions psychologiques pour ces derniers.

**Une campagne de prévention primordiale**

Plusieurs activités de sensibilisation sont prévues sur le territoire afin de mieux renseigner la population en matière de fraude. Elle vise à rappeler aux citoyens que les fraudeurs font preuve d'une grande habileté et usent d'une variété de stratagèmes pour manipuler leurs victimes. Bien que de nombreuses équipes spécialisées travaillent quotidiennement à combattre les divers types de fraudes, la vigilance et le travail de prévention demeurent les meilleures protections.

Les fraudeurs misent généralement sur la méconnaissance, la vulnérabilité, le sentiment d'urgence et la pression pour arriver à leurs fins. Puisque de nouvelles formes de stratagèmes apparaissent tous les jours, les citoyens doivent adopter des comportements sécuritaires afin de se prémunir contre les fraudeurs. Ils doivent faire preuve d'un scepticisme vis-à-vis les offres trop attirantes, valider l'information, s'interroger sur l'appât du gain trop facile et surtout, ne pas céder à la pression. Ces simples gestes peuvent leur éviter plusieurs ennuis.

**Du 1er au 31 mars 2018, les volets suivants seront abordés**

- Le vol et les fraudes d'identité;
- Les fraudes par cartes de paiement;
- Les fraudes de « paiement en trop » et « paiement urgent »;
- La contrefaçon de billets de banque.

**Les fraudes sur Internet, véritable fléau**

Depuis plusieurs années, nous pouvons constater une hausse de la valeur des pertes financières liées aux fraudes sur Internet (6,5 M$ en 2017, comparativement à 4,9 M$ en 2016). L'accessibilité et l'omniprésence de l'utilisation du web dans nos vies permettent une porte d'entrée facile pour les fraudeurs.

**Statistiques**

- Selon l'Enquête québécoise sur l'accès des ménages à Internet réalisée par l'Institut de la statistique du Québec en 2016, 88 % des Québécois utilisent Internet. Parmi les internautes, 94 % d'entre eux envoient ou reçoivent un courriel (l'activité la plus effectuée) et 84 % magasinent en ligne;
- Selon le Centre antifraude du Canada (CAFC), l'hameçonnage est le type de fraude sur Internet ayant fait le plus de victimes au Québec en 2017 (478 victimes);
- Environ 80 000 personnes sont victimes d'hameçonnage au quotidien dans le monde. https://www.pensezcybersecurite.gc.ca/cnt/rsrcs/nfgrphcs/index-fr.aspx

**Des signalements essentiels**

Tout acte frauduleux doit être signalé à son service de police local. Rappelons que la fraude est un acte criminel. Qu'elle soit commise sur Internet, par téléphone ou en personne, elle doit être signalée le plus tôt possible aux policiers et au Centre antifraude du Canada au 1-888-495-8501.

Le Centre antifraude du Canada estime recevoir une moyenne de 5 % des plaintes de victimes de fraudes au Canada. Ce bas taux de dénonciation pourrait s'expliquer notamment par l'embarras ou la honte des victimes. Les fraudeurs capitalisent sur ce sentiment pour poursuivre leurs activités en toute impunité.

## La fraude en 3D

Le livret la fraude en 3D « détecter, dénoncer, décourager » développé dans le cadre d'une collaboration entre la Banque du Canada, la Sûreté du Québec et plusieurs partenaires des forces policières, sera remis aux citoyens lors de diverses activités de prévention. Le livret vise à sensibiliser la population aux différents types de fraudes les plus courantes tout en encourageant le développement de réflexes permettant de détecter, dénoncer et décourager tous types d'arnaques. Pour consulter le livret en format PDF, veuillez cliquer sur ce lien.

Une campagne de sensibilisation sera organisée non seulement sur le terrain, mais également via les médias sociaux. Nous invitons le public à consulter les médias sociaux de la Sûreté du Québec, de même que ceux des corps de police municipaux et de la Banque du Canada durant tout le mois de mars.

## Tous unis pour prévenir la fraude

Le Mois de la prévention de la fraude a été mis sur pied sous l'impulsion du Bureau de la concurrence et réunit près de 80 organismes d'application de la loi et organismes des secteurs publics et privés dans la lutte contre la fraude.

Au Québec, la campagne nationale est organisée dans le cadre d'une collaboration entre la Gendarmerie Royale du Canada, la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de police de l'agglomération de Longueuil, le Service de police de la ville de Québec, le Service de police de Laval, en partenariat avec la Banque du Canada et le Bureau de la concurrence.

Bon mois de la prévention de la fraude!

Source : Sergente Karine Picard,

## *AYEZ L'ŒIL OUVERT*

La Municipalité a été informée que depuis quelque temps, il y aurait des vols à domicile sur notre territoire. Nous vous encourageons fortement à être vigilant lors de vos déplacements. Bien souvent ce sont des gens qui connaissent vos allées et venues. Ces gens savent malheureusement quel équipement et /ou objet serait propice à voler à votre domicile.

# FABRIQUE DE SAINTE-MADELEINE
## 845, rue Saint-Simon, Ste-Madeleine – 450-795-3335

### HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS SPÉCIALES

**Célébration du Pardon** — **25 mars**
Sainte-Madeleine — 19 h 30

**Dimanche des rameaux :** — **25 mars à 10 h 30**
Saint-Jean-Baptiste : 9 h 30
Sainte-Madeleine : 10 h 30

**Mercredi Saint :** — **28 mars**
Messe Chrismale (bénédiction des huiles)
Cathédrale à 19 h 30

**Jeudi Saint :** — **29 mars**
Sainte-Madeleine: 19 h 30 « *La Cène* »

**Vendredi Saint :** — **30 mars**
Sainte-Madeleine : 15 h « *La Passion* »
Saint-Jean-Baptiste : 19 h 30 « *Chemin de Croix* » et Célébration du Pardon

**Samedi Saint :** — **31 mars**
Sainte-Madeleine 9 h 30 « *Office de la descente aux enfers* »
Saint-Jean-Baptiste 19 h 30 « *Veillée pascale* »

**Dimanche de Pâques:** — **1e avril**
Saint-Jean-Baptiste : 9 h 30
Sainte-Madeleine : 10 h 30

**CHEMIN DE CROIX**
Nous ferons le chemin de croix avec les chrétiens des deux paroisses. Rendez-vous à l'église de Saint-Jean-Baptiste. Nous parcourrons quelques rues du village.

**BÉNÉDICTION DES SEMENCES**
Il y aura Bénédiction des semences mercredi le 25 avril à 19 h 30 à la Ferme J.M. JAN-NIK Inc. (famille Leduc) au 1240, route Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Madeleine. Vous apportez un échantillon de vos semences pour les faire bénir. Apportez aussi une chaise. Toute la famille est invitée… et les gens du Village aussi.

---

## Participez au Tour de la Montagne Desjardins le 20 mai prochain

Le 20 mai prochain aura lieu la 9e édition du Tour de la Montagne Desjardins au profit de la Fondation Honoré-Mercier.

En plus des défis 5km, 10km et 21,1km, le Tour de la Montagne Desjardins comporte une formule unique à relais en équipe (course/vélo de 24,5 km) le rendant accessible à tous.
Visitez le www.tourdelamontagne.com pour vous inscrire.

---

Nous sommes un groupe dynamique où chacun trouve sa place !
Vos jeunes aiment jouer, bouger, apprendre, partager, s'impliquer, et plus encore ?

Alors, le mouvement scout peut répondre à leurs attentes.

| Unité Catégorie | Clientèle | Horaire | Responsable |
|---|---|---|---|
| Castors 4e La colonie « Pleine Lune » | Garçons et filles 7 et 8 ans | Les vendredis, de 19h à 21h | Lucie Faucher |
| Louveteaux 4e La meute « Harfang des Neiges » | Garçons et filles 9 à 11 ans | Les vendredis, de 19h à 21h30 | Nancy Lavallé |
| Aventuriers 4e La troupe « Les Ours Polaire » | Garçons et filles 11 à 17 ans | Les vendredis, de 19h à 21h30 | Denis Labrecque |

**Groupe Scout 4e l'Avenir Inc.**
**Téléphone:450 262-1042**
**Site internet :**
**http://4elavenir.com**
**Courriel : scout@4elavenir.com**

Dès septembre, une foule d'activités et de techniques sont prévues pour eux. Voilà l'occasion de faire des expériences enrichissantes et de vivre des aventures entre amis !
Cependant, c'est un plaisir pour nous d'accueillir un nouveau jeune en cours d'année !
Pour en savoir plus et profiter de l'essai gratuit, communique avec nous dès aujourd'hui !
Salutations Scoutes,

# F.A.D.O.Q. DE SAINTE-MADELEINE

**Toutes les activités se font au centre communautaire situé au 75 rue St-Simon, Sainte-Madeleine (face au camping)**

## Activités :

Bingo : les mardis à 13 h30

Pétanque atout et pétanque tapis : les jeudis à 13 h

Assemblée générale le 21 mars à 17 h

Renseignement : Micheline : 450 795-6477

# CERCLE DE FERMIÈRES DE SAINTE-MADELEINE

**Vendredi le 30 mars à 19 h 30, Chemin de croix à la municipalité de Saint-Jean-Baptiste**

Mercredi le **11 avril** à 19 h Réunion

Mercredi le **18 avril** à 19 h Atelier

Dimanche le **29 avril** de 9 h à 12 h **BRUNCH à la salle Chevaliers de Colomb au profit de notre organisme**

**26 et 27 mai** : Vente de livres et casse-têtes usagés à la salle communautaire située au 75, rue Saint-Simon, Sainte-Madeleine

**10 et 11 novembre** : Salon des Créativités à l'École St-Joseph. Bienvenue aux artisans qui veulent participer

Le Cercle de Fermières désire remercier le Programme « ***Nouveaux Horizons*** » pour les aînés, qui a permis au Cercle d'acquérir un métier à tisser sur table à 8 cadres, 32 pouces, de marque Ashford avec kit de râteau. Ce métier permettra de tisser napperons, linges à vaisselle, foulards. Le métier est en fonction présentement.

Informations : Simone 450 795-3539 ou Ginette 450 795-6226

**BUREAU MUNICIPAL** 3541, boulevard Laurier, Ste-Marie-Madeleine (Québec) J0H 1S0

☏ 450 795-6272 courriel: info@stemariemadeleine.qc.ca

🖷 450 795-3180 site internet: www.sainte-marie-madeleine.ca

Heures d'ouverture lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h – 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h

**SERVICE SECURITE INCENDIE** 290, rue St-Jean-Baptiste Ste-Madeleine

**MATHIEU LACOMBE, DIRECTEUR** (Québec) J0H 1S0

☏ 450 795-6412 🖷 450 795-3456 courriel: mlacombe@stemariemadeleine.qc.ca

**BIBLIOTHEQUE** Abonnement disponible à la Ville de Saint-Hyacinthe, au montant de 2 $ pour la carte **Accès Loisirs, durée pour 4 ans**

☏ 450 795-3959 🖷 450 795-3736 courriel: madeleine@reseaubibliomonteregie.qc.ca

**LOISIRS SAINTE-MARIE-MADELEINE** 3549, boulevard Laurier, Ste-Marie-Madeleine

**/CAROLINE VACHON, AGENTE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE/** (Québec) J0H 1S0

☏ 450 795-6984 🖷 450 795-3436 courriel: loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

Horaire des loisirs :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| LUNDI | 8 h 30 À 12 h | 13 h À 16 h 30 | JEUDI | 8 h 30 À 12 h | 13 h À 16 h 30 |
| MARDI | 8 h 30 À 12 h | 13 h À 16 h 30 | VENDREDI | 8 h 30 À 12 h | |
| MERCREDI | 8 h 30 À 12 h | 13 h À 16 h 30 | | | |

CALENDRIER DES COLLECTES

# AVRIL 2018

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1<br>JOURNÉE DE PÂQUES | 2<br>Lundi de Pâques<br>Bureau fermé | 3 | 4 | 5<br>Collecte des matières organiques<br>----------<br>Séance ordinaire<br>A 19 h 30 | 6<br>Collecte des matières recyclables<br>----------<br>INSPECTEUR EN BÂTIMENT | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11<br>INSPECTEUR EN BÂTIMENT | 12<br>Collecte des matières organiques<br>---------- | 13<br>Déchets<br>----------<br>INSPECTEUR EN BÂTIMENT | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18<br>INSPECTEUR EN BÂTIMENT | 19<br>Collecte des matières organiques<br>---------- | 20<br>Collecte des matières recyclables<br>----------<br>INSPECTEUR EN BÂTIMENT | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25<br>INSPECTEUR EN BÂTIMENT | 26<br>Collecte des matières organiques<br>---------- | 27<br>Déchets<br>----------<br>INSPECTEUR EN BÂTIMENT | 28 |
| 29 | 30 | | | | | |